

PARTENARIAT 2024

Meublés/Gîtes et Chambres d'Hôtes

BON DE COMMANDE

A retourner avant le 30 novembre 2023



Retour du bon de commande par mail : hebergement.ot.ccmc@gmail.com

Envoi par courrier à Office de Tourisme Cèze Cévennes – Maison de l'Eau – 30500 ALLEGRE-LES-FUMADES

Dépôt dans un Point d'Information Touristique : Allègre-Les-Fumades - Barjac - Bessèges
Saint-Ambroix ou Office de Tourisme de Méjannes-le-Clap

Votre type d'hébergement (merci de cocher) :

meublés chambre d'Hôtes

Nom de l'établissement :

Adresse postale :

Adresse de facturation (si différente) :

Téléphone :

E-mail :

Site Web :

N° SIRET :

Coordonnées du propriétaire, du responsable

Nom et Prénom :

Qualité :

Adresse postale :

Téléphone :

Email :

PÉRIODE D'OUVERTURE :

Le Pack Partenariat 2024 et ses avantages

* Votre présence sur nos sites internet et sur la brochure PDF téléchargeable (1 insertion)

www.tourisme-ceze-cevennes.com et www.mejannesleclap.com

+ Réception de Newsletters et/ou agenda

+ Invitation à nos ateliers, réunions d'information et opérations de communications ciblées

+ 5 cartes PASS' offertes, à retirer dans nos Offices de Tourisme

Si vous êtes situé dans une des communes de la Communauté de Communes de Cèze Cévennes -----

70 €

(Allègre-Les-Fumades, Barjac, Bessèges, Bordezac, Courry, Gagnières, Méjannes-le-Clap, Meyrannes, Molières-su-Cèze, Navacelles, Peyremale, Potelières, Rivières-de-Theyrargues, Robiac-Rochessadoule, Rochegude, Saint-Ambroix, Saint-Brès, Saint-Denis, St-Jean de Maruéjols-et-Avéjan, St-Privat-de-Champclos, St-Sauveur de Cruzeières, St-Victor de Malcap, Tharaux)

Si vous êtes situé dans une de ces communes, limitrophes du territoire de Cèze Cévennes -----

100 €

(Bouquet, Brouzet-les-Alès, Fons-sur-Lussan, Goudargues, Le Chambon, Le Martinet, Les Mages, Les Plans, Lussan, Malbosc, Montclus, Orgnac, Rousson, Saint-André-de-Cruzières, Saint-André de Roquepertuis, Saint-Florent-sur-Auzonnet, Saint-Jean-de-Valériscle, Saint-Julien de Cassagnas, Saint-Paul le Jeune, Servas, Vagnas)

Si vous êtes situé dans une autre commune -----

150 €

Nombre
d'insertions supp.
souhaitées

Insertions web supplémentaires (25 € / insertion)

(ex : vous avez 1 gîte et des chambres d'hôtes :
l'insertion du gîte est comprise dans le partenariat,
pour l'insertion des chambres il faut ajouter 25 €)

à régler :

IMPORTANT: votre règlement s'effectue après réception de la facture TOTAL TTC à régler

Date :

Signature (nom, prénom) :

Signature & tampon numérique :

(pour les personnes disposant du procédé)

**Veillez enregistrer le document au format : NOM DE MA STRUCTURE.VILLE.BON DE COMMANDE. PDF
et nous le renvoyer par mail à hebergement.ot.ccmc@gmail.com**

Cadre réservé à l'office de Tourisme

Règlement OUI NON OT :

effectué : DATE :